

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS

Je soussigné.e

Nom .....

Prénom .....

Père /  Mère /  Tuteur

Adresse .....

.....

.....

Téléphone (facultatif) .....

Courriel (facultatif) .....

*NB : L'adresse courriel fournie sera utilisée pour l'envoi d'informations concernant l'abonnement (réservation, retard, échéance de prêt) et l'actualité de la bibliothèque.*

Je déclare avoir pris connaissance du règlement dont un extrait est reproduit au dos et m'engage à le faire respecter, sachant qu'aucun contrôle ne peut être effectué par rapport aux âges conseillés pour une œuvre.

Fait à Grenoble, le :

autorise l'enfant

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

F /  M

- à s'inscrire à la Bibliothèque municipale de Grenoble
- à emprunter des documents
- à consulter Internet sur les postes informatiques et à utiliser les tablettes et liseuses mises à disposition du public

Signature :

**Merci de présenter cette fiche accompagnée d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité ou d'un livret de famille. Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés lors de l'inscription.**

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE - EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

### Les bibliothèques sont des lieux publics

Les adultes sont responsables du comportement des enfants qu'ils accompagnent ; les enfants non accompagnés ne sont pas sous la responsabilité des bibliothécaires, qui ont pour seul rôle de les accueillir et les conseiller.

Le non-respect des délais de prêt est pénalisant pour les autres lecteurs. En cas de retard, une amende est due. Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par l'usager.

### Internet en bibliothèque

La bibliothèque propose l'accès à Internet comme aux autres supports et types de documents dans le cadre de ses missions de diffusion de l'information et de la lecture. Les postes Internet de la Bibliothèque Centre ville et de la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine sont réservés aux abonnés à partir de 13 ans.

### Loi « informatique et libertés »

*du 6 janvier 1978, modifiée en 2004*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les prêts de documents. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées de la bibliothèque. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction de la bibliothèque municipale par mail [info@bm-grenoble.fr](mailto:info@bm-grenoble.fr) ou par courrier postal : Bibliothèque municipale de Grenoble - Direction - 12 boulevard Maréchal Lyautey BP 1095 - 38021 Grenoble Cedex 1.

### Durée de validité

L'autorisation parentale est valable un an, à compter de la date d'inscription.